

OÙ METTRE L'EFFORT EN MATIÈRE DE TOXICOMANIE ?

Résumé de l'analyse: *Défendant l'importance de ne pas criminaliser l'usage de psychotropes tout en faisant le constat du peu de probabilités que la Belgique s'ouvre prochainement à l'instauration de salles de consommation à moindre risques, Laetitia Cordier soulève la question de la prévention et de l'action pour les populations les plus fragilisées en prise avec la consommation de drogues. En brossant un rapide tableau des positions politiques, elle souligne que l'enjeu principal se situe probablement dans la nécessité d'un changement de mentalités. Reste à réfléchir la manière de le travailler.*

AUTEUR

LAETITIA CORDIER

Assistante sociale

Objets de sa réflexion (ou domaine de prédilection) :

Son attention se porte sur les questions d'addiction en général et elle s'attarde plus particulièrement sur la réalité des usagers de drogues qui, pour des raisons sociales, psychologiques, psychiatriques, n'ont pas adhéré aux réseaux d'aide et de soins classiques.

MOTS-CLEFS

Toxicomanie - Populations vulnérables - Prévention et action - Enjeu politique et citoyen

Il n'existe pas de société totalement non permissive quant à la drogue. Que ce soit les Pays-Bas avec le cannabis, ou en Belgique et la France avec l'alcool. Un exemple plus frappant serait peut-être celui de la Tchéquie qui autorise, elle, la possession de petites quantités d'héroïne (1,5gr), de cocaïne (1gr) et jusqu'à 40 champignons hallucinogènes...¹.

¹ AFP, République tchèque: la drogue autorisée, en ligne : <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2009/12/14/01011-20091214FILWWW00626-republique-tcheque-la-drogue-autorisee.php>, 14/12/2009, consulté le 25/07/2016, France.

L'homme a toujours consommé et consommera toujours des produits psychotropes. Le problème commence alors avec les cas, et ils sont nombreux, de surconsommation. Dès lors, que faire pour ces personnes qui surconsomment et qui souhaiteraient arrêter ?

Mais avant de se demander que faire, on pourrait peut-être se demander pourquoi il faudrait faire quelque chose. En effet, on pourrait se dire que les consommateurs de produits psychotropes consomment par choix, et que, par conséquent, la décision d'arrêter ou non leur est propre. Mais je ne partage pas cette vision des choses : je pense, au contraire, que ces individus ont, pour une grande part d'entre eux, parcouru des trajectoires assez compliquées : trajectoires de vie, rencontres, problèmes familiaux... Ce sont des personnes très fragiles qui n'ont pas été suffisamment armées psychologiquement dans leur parcours pour pouvoir faire face aux injonctions de réussite de la société. Mais cela ne signifie pas pour autant que les usagers de produits psychotropes, que l'on considère souvent comme marginaux, ne souhaitent pas mener une vie conventionnelle (travail, maison, enfants...). Bien au contraire. Ils ne savent parfois simplement pas comment y parvenir. De plus, lors de ma petite expérience de terrain, j'ai pu entendre, à de nombreuses reprises, qu'il y avait une augmentation importante de personnes très jeunes fréquentant les institutions liées à la toxicomanie. En effet, depuis 2007 la consommation de drogues dures tels que les hallucinogènes et la cocaïne a doublé². On sait que le Gouvernement Michel n'est entré en fonction qu'en 2014 et que l'on ne peut, par conséquent, objectivement pas lui imputer cette croissance ; cependant, les politiques sociales mises en place par ce dernier, telles que les exclusions du chômage, ne vont pas améliorer la situation actuelle.

C'est ce constat qui fait que je ne me pose donc pas la question de savoir pourquoi faire quelque chose, mais pourquoi ne pas agir ? « Une nation ne doit pas être jugée selon la manière dont elle traite ses citoyens les plus éminents, mais ses citoyens les plus faibles »³. Dès lors, lorsque l'on se demande pourquoi agir, on devrait se demander comment l'on voudrait que notre nation, notre société belge soit jugée ? Comme un pays solidaire et soucieux d'aider les plus faibles, ou comme un pays où seuls les plus forts tirent leur épingle du jeu ? Si l'on choisit la première option, je pense, que nous devons nous confronter à la question de savoir comment il nous faut agir.

Je me posais donc la question de savoir que mettre en place face à cette surconsommation aujourd'hui perceptible dans une population plus fragilisée ? Instaurer une prohibition ? Cela ne me semble pas la bonne solution. En effet, si une personne souhaite consommer, elle y parviendra, prohibition ou pas. De plus, d'un point de vue socio-sa-

² SN, La consommation de drogues dures chez les jeunes a doublé, ds <https://fr.express.live/2010/03/17/la-consommation-de-drogues-dures-chez-les-jeunes-a-double-exp-123358/>, 17 mars 2010, consulté le 29/10/2016, Belgique.

³ Citation de Nelson Rolihlahla Mandela, «Les règles Mandela» sur le traitement des détenus ont été adoptées dans le cadre d'une révision majeure des normes de l'ONU, ds <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2015/05/mandela-rules-on-prisoner-treatment-adopted-in-landmark-revision-of-un-standards/>, 22 mai 2015, consulté le 09/10/2016,

nitaire, il est très contre-productif de criminaliser l'usage de la drogue. Parce que, en faisant cela, on peut faire entrer le consommateur dans l'illégalité, ce qui peut induire chez lui des comportements à risque tels que la consommation dans des lieux insalubres et dangereux, à la sauvette, ne lui permettant pas ainsi de se protéger avec un minimum d'hygiène. Sans compter qu'en criminalisant l'usage de drogue, on mettrait à mal tout le système déjà mis en place pour venir en aide à cette seule tranche de la population. En effet, comment les usagers de produits psychotropes oseraient-ils encore venir dans des institutions de soin/d'aide, alors qu'ils savent qu'ils risquent d'être poursuivis ? Mais aussi comment un assistant social, un éducateur pourrait-il travailler dans une institution où il risquerait des peines de prison pour le simple fait d'avoir exercé son métier ? Il y a donc là un grand enjeu sans compter que la prohibition ne va pas obligatoirement faire augmenter les demandes, mais elle va, au contraire, faire diminuer l'offre, avec pour conséquence une augmentation des prix. Or, le moyen le plus rapide pour se procurer de l'argent reste le vol. Cela aura donc comme résultante une augmentation de la criminalité.

La question de savoir que faire reste pendante. Une des propositions parmi les plus répandues chez les travailleurs de terrain en Belgique concerne l'ouverture des salles de consommation à moindre risque (SCMR), comme c'est déjà le cas en Allemagne et en Suisse. Le principe en est simple : mettre à disposition des usagers de produits psychotropes des lieux ayant de bonnes conditions sanitaires et d'hygiène, afin qu'ils puissent consommer leurs produits en réduisant au maximum les risques de transmission de virus. Et ce, sous la « surveillance » de professionnels (infirmiers, médecins, assistants sociaux...). En Belgique, un problème se pose quant à l'ouverture de SCMR. En effet, pour parvenir à le faire, il faudrait arriver à modifier la loi du 24 février 1921 qui est le principal frein à leur existence. Et pour cause, cette loi prévoit, entre autres, que tout individu qui procure un local à une personne dans le but de consommer sera poursuivi par la Justice. Par conséquent, lorsque l'on veut envisager des pistes d'action, il faut tenir compte de la légalité de celles-ci. Légalité qui dépendra, d'une part du lieu, et d'autre part de l'époque où la loi sera définie. Par exemple, si l'on se réfère une fois encore à l'alcool, qui selon moi est une drogue tout aussi dangereuse que la cocaïne, l'héroïne..., celui-ci a été interdit dans les années 30 aux Etats-Unis, et est légal aujourd'hui en Occident. Il reste néanmoins interdit dans certaines régions, comme c'est le cas dans certains pays musulmans. On peut donc dire que la légalité ou l'interdiction d'un produit dépend de la culture, de l'époque et de l'endroit où l'on se trouve. Que, dès lors, il ne suffit pas de copier/coller le modèle allemand ou suisse. D'autant plus que, malheureusement, cette loi de 1921 n'est pas le seul frein à l'ouverture des SCMR en Belgique ; le second est qu'il n'y a pas d'homogénéité au niveau national sur cette question.

En effet, au niveau politique, aussi bien le niveau fédéral avec le préaccord du gouvernement Michel de tolérance zéro en matière de drogue que la Flandre sont contre l'ouverture des SCMR. Et cela ne semble pas prêt de changer : pour preuve, la décision du gouvernement fédéral lors de la conférence interministérielle en matière de politique

drogue du 24 octobre 2016⁴ qui maintient son refus d'ouverture de salles de consommation à moindre risque sous cette législature.

De l'autre côté, on retrouve les acteurs de terrain ainsi que les représentants politiques des 5 grandes villes du pays (Anvers, Bruxelles, Charleroi, Gand et Liège) qui sont tous intéressés par ce projet : Anvers occupe pourtant une position particulière, pour rappel, son bourgmestre est le président de la NV-A, Bart de Wever, alors que les quatre autres villes ont toutes un bourgmestre socialiste, PS/SP.A, (Yvan Mayeur, Paul Magnette, Daniel Termont et Willy Demeyer). Anvers se retrouve donc avec des acteurs de terrain favorables aux SCMR et des politiciens défavorables. Cette situation est problématique dans la mesure où les compétences de la justice et de la santé relèvent du Fédéral, qui est actuellement composé d'une coalition de libéraux (Open VLD et MR), de démocrates-chrétiens flamands (CD&V) et des nationalistes flamands (NV-A). Et c'est là que le bât blesse : un blocage sans concession s'est mis en place de la part du Fédéral. Et on peut donc se demander si nous devons attendre que ces compétences passent au niveau régional pour qu'un changement puisse s'opérer.

Une autre question qui vient à l'esprit est la suivante : pourquoi le problème de ces salles n'a-t-il pas été abordé dans le passé, lorsque le PS était au pouvoir justement ? Probablement parce qu'il ne s'agit pas là uniquement d'une question de couleur politique : en effet, nous retrouvons des personnalités politiques de tendances très diverses en faveur d'un tel dispositif : Brice De Ruyver, criminologue qui travaille au cabinet de Guy Verhofstadt (Open Vld), Catherine Fonck, cheffe de groupe à la chambre (CDH) et Rudi Vervoort (PS), Ministre président de la Région de Bruxelles Capitale.

Mais aussi et surtout, parce que les problèmes liés à la drogues ne sont, d'après moi, pas une priorité pour nos politiciens. En effet, la situation de la Belgique au niveau socio-politique n'est aujourd'hui plus propice au traitement en profondeur de la question de la toxicomanie : notre taux de chômage est important, et la question du terrorisme prend de plus en plus de place dans les débats politiques. Nous ne vivons donc plus dans un pays nanti, où nous avons la possibilité de traiter de multiples problématiques à la fois. Nous sommes dorénavant confrontés à des choix où l'on prend le budget de l'un (ex : la toxicomanie) pour le donner à l'autre (ex : la sécurité).

Par conséquent, je pense qu'il faudra du temps avant que des SCMR voient le jour en Belgique. Dès lors, il serait plus efficace de commencer par renforcer les dispositifs déjà

⁴ CBCS, Un communiqué de la FEDITO BXL : I n'y aura pas de salle de consommation à moindre risque sous cette législature, ds <http://www.cbcs.be/ll-n-y-aura-pas-de-salle-de-consommation-a-moins-risque-sous-cette>, 26/10/2016, consulté le 19/10/2016, Belgique.

existant, tels que l'accès aux traitements de substitution (Méthadone et Subutex)⁵, aux comptoirs d'échange et de récupération de seringues usagées, mais aussi et surtout, selon moi, à travailler à changer les mentalités. Cela reste évidemment difficile à mettre en place. En effet, je pense qu'il faudrait que ce changement des mentalités s'opère au niveau politique, parce que le citoyen ne le fera pas de lui-même. Toutefois, les politiciens ne le feront pas non plus sans l'aval du citoyen. En effet, les politiciens recherchent des voix pour les élections. Or, ce domaine n'est pas porteur comme peut l'être, par exemple, l'écologie, qui mobilise de plus en plus. Pour que les gens changent de mentalité, il faut qu'à un moment donné, ils réalisent qu'ils ont plus à perdre d'être opposés à la prévention qu'à l'accepter. D'où l'importance de consulter les citoyens lorsque l'on décide d'implanter un nouveau dispositif dans une commune, un quartier... Parce que les problèmes liés à la toxicomanie sont lourds, et pas faciles à comprendre, il faut leur donner du temps et de l'espace pour y réfléchir. Parce que dans le discours social ambiant, (et dans l'inconscient collectif), tout ce qui est différent de nous, donc ici les consommateurs de produits psychotropes, est dangereux. Il faut donc trouver des lieux pour faire en sorte qu'on poursuive cette réflexion.

La solution pour changer les mentalités pourrait passer par ce système des lieux de réflexion. On peut imaginer que, idéalement, ces lieux de réflexion regrouperaient des acteurs de terrain, des consommateurs et d'anciens consommateurs, ainsi que des citoyens « ordinaires ». Ce n'est certainement pas simple à mettre en place, mais cela pourrait constituer un lieu d'échange et peut-être même d'approvisionnement. Mais pour que cela ait une chance de fonctionner, il faudrait que le citoyen « ordinaire » ait, au préalable, une certaine ouverture d'esprit ; il faudra par conséquent peut-être agir d'avantage en amont. Dans les écoles par exemple. Cela peut être un bon procédé selon, moi, d'autant plus que, si je me réfère aux entretiens que j'ai eus, en règle générale les intervenants sont bien accueillis dans le milieu scolaire. Mais peut-être est-ce là demander au milieu scolaire d'accepter une activité qui ne lui incombe pas.

Les SCMR ne me semblent donc pas un sujet prêt d'aboutir : il faudrait dès lors penser, comme je viens de l'expliquer, à travailler davantage sur le changement de mentalité. Et pourtant, en acceptant la légalisation des salles de consommation à moindre risque, le monde politique poserait un geste fort. Celui de reconnaître que l'utilisateur n'est plus une personne délinquante, mais une personne ayant des difficultés. Une personne qu'il ne faut pas réprimer et emprisonner, peut-être pas non plus soigner, mais une personne qu'il faut accompagner avec ses difficultés. Le prendre comme un patient. Parce que si l'on ne change pas de paradigme au niveau politique, il me semble qu'il sera difficile pour la société de le faire elle-même.

⁵ Les traitements de substitution permettent de stabiliser la personne qui n'est dès lors plus dans la recherche de drogue de manière permanente, obsessionnelle. La personne est alors plus accessible pour entamer des démarches sociales, telles que la recherche d'un logement, travailler à sa réintégration sociale ou encore pour aborder la question de la réduction des risques.